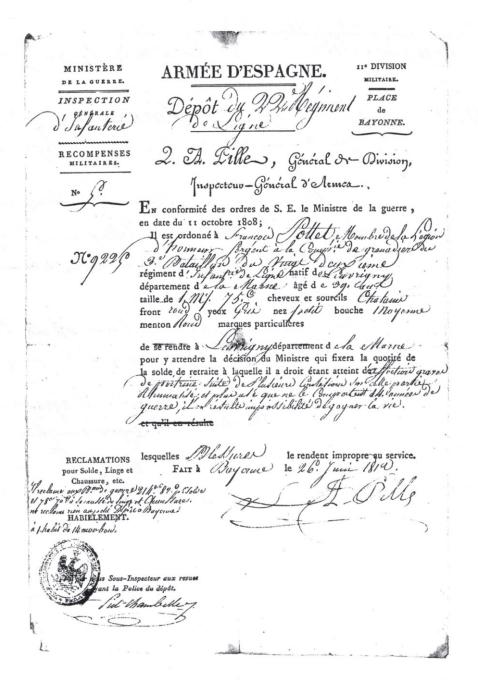
DOCUMENTS PERSONNELS DE FRANCOIS POTAIT

1

Lettre signée du maréchal BERTHIER, annonçant à François POTAIT que, par décret, l'empereur lui accorde la légion d'honneur.

Notez l'orthographe erronée de son nom dans le texte: "Monsieur PATOIS". Cette erreur existe encore à la grande chancellerie au N° 27922 malgré qu'en Sept. 1812, officiellement, cette erreur ait été corrigée.



Document établi au petit dépot du 22ème de ligne, ordonnant à François POTAIT de se rendre à LEUVRIGNY pour y prendre sa retraite.

Notez à nouveau l'orthographe de son nom.

Certificat de cessation de payement de solde par le petit dépot du 22ème de ligne de Bayonne.

3.º Division.

LÉGION D'HONNEUR.

Emeg! 11/60/

13.

Daria, to 18 7 bu) 1812

Le Grand-Chanceher, Ministre d'Etan,

O Mousieur Tollie, françois, Chevaluer de la Légion d' Bouneur, Chevaluer de l'Empire. Surfent netre du 22° noft. Vinfris des lispee à houning

Manne 1

T'ai reçu, Monsieuv, le Sermens que vouro m'avez adrené, en votre qualité de Chevaliev de les Légion d'honneuv; jed vouro prévieuro que vouro étero, en conséquence, inscris suv les Matricules de la Légion.

T'aurai l'houneuv de mettre sous les yeux) de Sa Majesté Impériale et Boyale, l'expression de votre reconnoissance et de votre dévouement,

Te vour salue.

by il challapides

D. S. L'Instruction que je jound ici, voud servita à réglev led mesured que voud avez à prendre pour jouir du Craitement auquel voud avez droit, en votre qualité de Chevallev de la Légion d'Bonneur.

Lettre signée du comte de LACEPEDE, grand chancelier de la légion d'honneur, accusant réception du nouveau serment de François POTAIT convenablement orthographié.

Touméro
D'Enregistrement.

13495

Le Grand-Chanceliev, Ministre d'Etal,

Chevaliev de la Légion d'Bonneuv, Chevalier del Engire

Sergent ratie du 22 regt de Ligne, Poste ristante

Loveman (Marne)

Je vous prévieure, Monsieur, que la rectification que voure avez désirée a été faite sur les Lister officiellere: je vous adresse, en conséquence, un nouveau Breven; venillez bien me renvoyer celui que voure avez reçu précédemment.

Te vour salue,

ag til of Estagged .

Lettre signée du comte de LACEPEDE, grand chancelier de la légion d'honneur, informant François POTAIT de la rectification de l'erreur d'orthographe de son patronyme.

Document adressé à François POTAIT. l'informant du montant de sa retraite, arrêtée par décret du 20 Septembre 1812. Notez à nouveau l'orthographe de son patronyme.

T. S. V. P.

| | CEI | RTIFICAT DE | VIE |
|----------------|--|---------------------------------------|---------------------------|
| | | | |
| | Four Ivilvi. | es Membres de la Lég | gion a nonneu |
| A 11 - 1 - 1 A | JE soussigné (1) | Charpentur fran char | |
| | d (3) Epernay. | la commune d (2) e feron | / / / / |
| | certifie que M. (5) | Jotate francos | le ngissange, qu'il m |
| | représenté, né à (6) le Unistraud leuris . | L'everigny dep. dep. de | la Marne |
| | Queriemer de de | 11611 | combre de la Légi |
| | Chancelier, et qu'il | ma exhibé, ayant pour numéro d' | |
| 11/2.0 | demeurant à (10) est vivant, pour s' | être présenté cejourd'hui devant | moi |
| | En foi de quoi | je lui ai délivré le présent, qu'il (| n) a signe |
| | Avec moi FAIT en mairie | 1. dunixe Saurier | mil huit cent que |
| | (Signature du certific | 1 | Signature du certificateu |
| | Dolan | 5 | (payenting |
| | | | - |
| The Page | Vu par n | | |
| | pour légalisation de les qualités ci-dessus | reprises. | aya |
| | Le | mil huit co | ent |
| | | | |
| | | | |
| 0000000 | | | |
| | | | |

- du légionnaire, par le notaire certificateur ou par le maire, celui des deux fonctionnaires qui le délivera, devra mettre lei soft nom et sa qualité. Dans l'absence du maire,
 l'adjoint qui le remplace doit également mèttre lei son nom et sa qualité d'adjoint.

 (a) Le nom de la commune.

 (3) Celui de l'arrondissement.

 (4) Celui du d'aprarement.

 (5) Le nom du certifié et ensuite ses prénoms, Il est indispensable que ces noms
 et prénoms solent nettement et lisiblement écrits; ils dairent être la capie listéralement
 eaute de ceus portée en son acte de maissance.

 (6) Le lieu de naissance, êtc.

 (7) Le ci-devant grade militaire et l'indication du corps dans lequel le légionnaire
 a servi.

- a servi.

 (8) Le grade dans la légion. (Ils sont au nombre de quatre ; savoir, Légionnaire, Officier, Commandant, Grand-Officier.)

 (5) Le numéro d'ordre donné au légionnaire sur la liste générale, lorsqu'il lui a été notifié; s'il ne lui est pas connu, le blanc est conservé.

 (10) Le lieu de la résidence du certifié; sa rue, s'il habite une grande ville.

 (11) La mention qu'il a signé, ou qu'il n'a pu le faire par telle ou telle cause.

en retraite, pour recevoir son traitement. Il doit cons-tater l'existence du certifié jusqu'au) jour de l'échéance de ce même traitement. La date doit toujours être mise en toutes lettres,

Il ne contiendra aucune surcharge ni rature; s'il en existe, elles seront expressément approuvées à la marge et vis-à-vis de l'endroit surchargé ou raturé.

Les renvois doivent également être mis à la marge et approuvés.

La légalisation de la signature du certificateur est indispensable,

Les nom et prénoms seront littéralement copiés d'après l'acto de naissance que le certifié est tenu de représenter. Ils doivent être lisiblement et nettement écris, et placés dans le même ordre que sur l'acte de naissance, en commençant par le nom de famille.

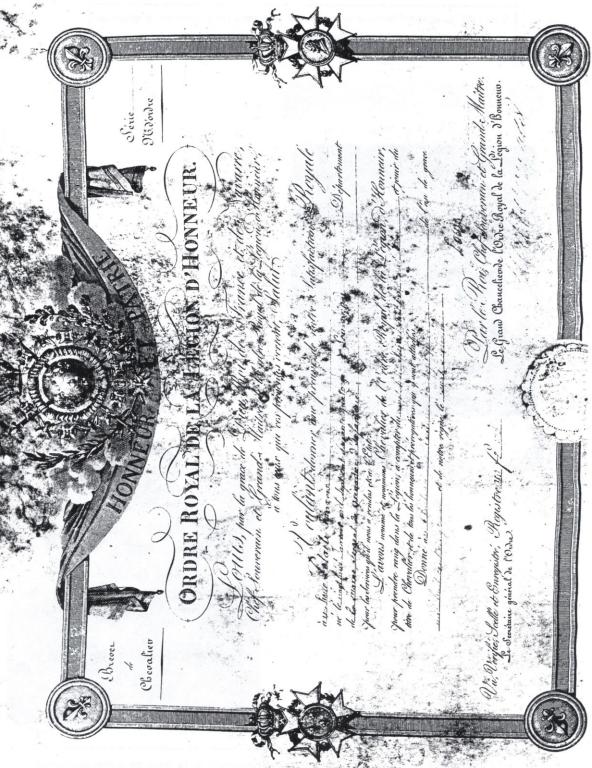
Certificat de vie que devait produire régulièrement le membre de la légion d'honneur pour perçevoir sa rente. Celui-ci daté de Janvier 1814 porte la signature de François POTAIT.

A second second



Relevé de service du 22ème de ligne daté de Février 1821 adressé à François POTAIT et à la chancellerie pour l'établissement du nouveau brevet de chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.





Brevet de chevalier de l'ordre royal, remplaçant le brevet de l'ordre Impérial.

Croix de la légion d'honneur épinglée sur un noeud façonné avec le galon de schako de François POTAIT. l'ensemble placé entre ses galons de sergent.





Agrandissement de la croix de la légion d'honneur